

Association Sécurité Riviera (ASR)

« ASR 2035 »

Rapport de synthèse et de perspective consolidé portant sur le projet d'implantation de la « Maison de la sécurité publique » de l'ASR (MSPR)

Genève, le 27 Octobre 2025

Auteurs:

Ruggero Hüsler

Blaise Bonvin

TC Team Consult SA, Conseils d'entreprise

36, rue des Maraîchers, CH-1205 Genève

TC Team Consult AG, Managementberatung

Seefeldstrasse 224, CH-8008 Zürich



L'essentiel en bref

Dans le cadre de la réorganisation du dispositif régional de sécurité publique, l'implantation de la future Maison de la sécurité publique Riviera (« MSPR ») constitue un élément essentiel. L'objectif est de trouver un nouveau siège pour les activités de l'ASR qui permette de regrouper un plus grand nombre de services et partenaires sous un même toit afin de mieux exploiter des synergies. Au niveau opérationnel sur le terrain, le projet vise à optimiser ce dispositif en positionnant les moyens là où ils sont le plus souvent appelés à intervenir.

Le projet MSPR a démarré en 2017 et a été porté par l'ASR. Après de longues recherches, l'ASR a développé des études de faisabilité sur trois sites, un à Blonay-St-Légier (« Pré-au-Blanc ») et deux sites à Montreux / Chailly (« En Saussaz » et « Foges »). Si les trois sites présentent des limitations similaires, - ils s'insèrent sur un réseau routier déjà surchargé à certaines heures ou périodes de l'année -, le premier présente un meilleur potentiel de d'optimisation opérationnelle, largement détaillé dans ce rapport, et est ainsi à préférer aux autres. Il implique toutefois également des risques tant au niveau de la négociation avec le propriétaire de la parcelle, - Migros Vaud -, que des oppositions potentielles qui pourraient bloquer le projet. Le dernier en revanche est apparemment plus aisé sur ces deux axes, - le propriétaire étant la Commune de Montreux et la parcelle est déjà couverte par du béton -, mais n'offre de loin pas le même potentiel au niveau de l'optimisation opérationnelle. C'est une solution de repli, mais de bien moindre intérêt.

Si une négociation avec Migros Vaud et les autres partenaires impliqués, - Canton, Communes et en particulier la Commune de Montreux, propriétaire de l'autre site -, est un premier pas incontournable en vue de finaliser le projet, quel qu'il soit, il n'est pas le seul.

En effet, le projet de développement du site sera long, de l'ordre de 8-9 ans ou davantage, - au vu de tous les passages institutionnels, administratifs et de mise en œuvre à faire -, ce qui, joint au fait que l'ASR devra quitter ses locaux actuels dans un laps de temps similaire, conduit à recommander un choix rapide, - avant la fin de la législature -, du site de « Pré-au-Blanc » et d'entamer les démarches permettant d'accélérer le démarrage du développement : annulation du préavis pour le site « En Saussaz » et attribution des fonds déjà débloqués pour « Pré-au-Blanc », création d'une société à finalité spécifique qui puisse porter le projet pour faciliter le financement par des investisseurs institutionnels et montage financier du dossier par des lettres d'intention de ces derniers.



Table des matières

1	Préambule	4
1.1	Pourquoi ce rapport	4
1.2	Pourquoi TC Team Consult fait la synthèse	4
1.3	Note - Documents référencés	5
2	Le projet MSPR	6
2.1	Cadre général	6
2.1.1	Objectif et déclencheurs	6
2.1.2	Gouvernance	6
2.1.3	Historique	8
2.1.4	Sites considérés	10
2.2	Situation au 25.08.2025	11
2.2.1	Situation de l'ASR dans ses locaux actuels	11
2.2.2	Sites candidats à accueillir le futur siège de l'ASR	12
2.2.3	Nature et force présumée des oppositions au projet, selon les sites	13
2.2.4	Éléments de négociation avec les propriétaires des parcelles	13
2.3	Perspectives	15
2.3.1	Vision ASR 2035	15
2.3.2	Détail des isochrones de la variante de projet « Pré-au-Blanc »	17
2.3.3	Réalisation du projet	23
3	Montage financier	26
4	Conclusions	27
5	Recommandations	28
6	Appendice - Nature et signification des isochrones	29
7	Glossaire	30



1 Préambule

1.1 Pourquoi ce rapport

Le projet MSPR entre dans une phase critique. Après une longue phase de gestation, faite de recherches et d'élimination de parcelles adéquates et d'études de faisabilité technique et opérationnelle, les organes de conduite du projet se trouvent à devoir faire un choix entre trois variantes, toutes suffisamment approfondies en termes d'urbanisme, de mobilité, de durabilité. Les trois variantes se basent sur autant de parcelles pouvant potentiellement abriter la MSPR, qui auront des implications différentes sur le redéploiement du dispositif régional de sécurité publique et sur le montage financier à proposer pour la suite du projet.

La construction d'un dossier complet étant un exercice qui mobilise des ressources importantes, il est indispensable de faire un choix de solution technique avant d'effectuer les prochains pas du développement du dossier.

Ces prochaines étapes, jointes à un calendrier politique dense, - élections communales en 2026 et cantonales en 2027 -, vont amener une diffusion importante des éléments du projet MSPR auprès de décideurs techniques et politiques, peut-être déjà en exercice, mais peut-être totalement nouveaux et sans connaissances préalables de ce projet.

Sachant cela et voulant simplifier l'intégration dans le projet de ces potentiels nouveaux décideurs, le CODIR de l'ASR a souhaité mettre à disposition un document, le présent rapport, qui consolide la « mémoire » du projet et permette de retrouver rapidement l'ensemble des options considérées jusqu'à ce jour et de comprendre pourquoi certaines d'entre elles, quoique très prometteuses, ont dû être abandonnées.

1.2 Pourquoi TC Team Consult fait la synthèse

TC Team Consult SA ("TC") est un cabinet de conseil d'entreprise généraliste, suisse, fondé en 1978 et ayant son siège suisse à Genève.

TC se spécialise dans l'audit, la réforme et la réorganisation (structure et processus) d'organisations complexes, autant dans le secteur public que dans le secteur privé. Son expertise récente se concentre dans deux domaines, à savoir la sécurité publique, - organisations « feux bleus », ainsi que toute la chaîne pénale -, et les entreprises de transport public.

Dans le domaine de la sécurité publique, TC a pu travailler au cours de son histoire avec de nombreux corps de Services du feu ou de la Police, avec des Ministères publics et des services de sauvetage, tant en Suisse qu'à l'étranger, sur des missions de réorganisation et de benchmarking.

Pour l'ASR et/ou l'ECA de manière spécifique, dans le cadre du projet MSPR:

- En 2018 / 2019, TC a établi un rapport « d'audit et perspectives de développement du DIS »¹.

Dans le cadre de ce rapport, plusieurs sites candidats dans le cadre d'un développement futur de l'ASR sur un site unique avaient déjà été pris en considération :

¹ Cf. Association Sécurité Riviera - Défense incendie et secours, « Audit & perspectives de développement », TC Team Consult SA, 20.02.2019



le site actuel de l'ASR, le site de la voirie de Montreux (proche du site « Foges »), le site En Faraz à la Tour-de-Peilz et le site « Pré-au-Blanc » à La Veyre.

- En 2024, pour l'ECA, TC a revu les conclusions du rapport de 2018/2019 en analysant les données d'intervention et en analysant les isochrones par rapport aux trois sites « En Saussaz », « Foges » et « Pré-au-Blanc »² pour arriver à la conclusion que le site « Pré-au-Blanc » est de loin le meilleur site possible dans une perspective purement DIS, car il permet une forte rationalisation du dispositif tout en maintenant de la présence dans les villes-centre.
- En 2025, pour l'ASR, TC a réalisé une évaluation de la pertinence opérationnelle de la parcelle « Pré-au-Blanc »³, selon la perspective de tous les services de sécurité publique qui y seraient hébergés et arrive à conclure positivement par rapport à ladite pertinence opérationnelle.

Ces expériences ont donné à l'équipe TC une bonne vision du projet MSPR.

1.3 Note - Documents référencés

Tout le rapport, à l'exception des considérations sur le montage financier du projet, aspect relativement nouveau, se base sur des documents existants et conservés auprès de l'ASR, tous consultables sur demande. Certains de ces documents sont référencés expressément dans le rapport. Ces références explicites sont rapportées en notes de bas de page indiquant le document et la date d'élaboration / présentation.

² Cf. rapport ECA VD / Association Sécurité Riviera – Défense incendie et secours, « Réactualisation du rapport d'audit et perspectives de développement de 2019 », TC Team Consult, 13.01.2025

³ Cf. rapport Association Sécurité Riviera - Maison de la sécurité publique, « Evaluation de la pertinence opérationnelle de la parcelle «Pré-au-Blanc» », TC Team Consult SA, 05.05.2025



2 Le projet MSPR

2.1 Cadre général

2.1.1 Objectif et déclencheurs

Le projet MSPR (dans la suite, plus simplement 'projet') a pour objectif de trouver un nouveau siège pour les activités de l'ASR qui permette de regrouper un plus grand nombre de services et partenaires sous un même toit afin de mieux exploiter des synergies opérationnelles. Il s'inscrit dans un dispositif régional de sécurité publique qui entend en parallèle encore renforcer la proximité des services en contact direct avec la population (p.ex. la police de proximité, les casernes DIS urbaines).

Son démarrage a été précipité, à fin 2017, par le souhait du propriétaire, à l'époque, de la parcelle du siège actuel de l'ASR, entretemps revendue à un nouveau propriétaire, de développer le site en y construisant un complexe résidentiel plus important.

Si lors des discussions initiales, l'ASR devait abandonner rapidement les locaux, le contexte et procédures pour un PA et les permis subséquents ont été moins rapides que prévu et, si le promoteur actuel souhaite toujours développer sa parcelle, l'ASR est au bénéfice d'un bail, ajusté financièrement certes, mais avec une échéance en 2030. Une prolongation négociée de ce bail apparaît difficile, même si une prolongation judiciaire pourrait être envisagée pour 3-4 années supplémentaires.

Il n'en demeure pas moins qu'à l'horizon 2033-34, l'ASR devra avoir de nouveaux locaux, ce qui implique qu'elle devra se décider rapidement pour un projet définitif.

2.1.2 Gouvernance

Le projet est gouverné par cinq organes. Certains de ces organes lui sont propres, comme le Comité Stratégique (CoStrat), le Comité de Pilotage (CoPil) et la Commission Consultative de la Maison de la Sécurité Publique Riviera (CCMSPR), alors que d'autres sont les organes de l'ASR, à savoir le Comité de Direction de l'ASR (CoDir) et le Conseil Intercommunal (CI) et sont décrits dans les statuts de l'association.

A ces cinq organes, on se doit de rajouter deux commissions, à savoir la Commission de Gestion et la Commission Technique, chargées de traiter les aspects financiers, resp. techniques du projet.

Dans les grandes lignes, les rôles, représentations et attributions de ces organes par rapport au projet sont les suivantes :

Organe	Rôle / Représentation	Attributions
Comité Stratégique (CoStrat)	Codir du projet – Conseil d'Etat et Municipalité de Montreux en fonction des besoins	- Définir la vision stratégique et l'agenda politique - Porter le projet et communiquer sur son développement - Valider les propositions du Comité de pilotage et/ou des Commissions ainsi qu'allouer les ressources nécessaires



Comité de Pilotage (CoPil) (à formaliser)	• Bureau du Codir du projet – Direction et partenaires cantonaux, ainsi que les mandataires en fonction des besoins	• Coordonner les actions à mettre en œuvre avec les mandataires et gérer les risques inhérents • Définir la planification générale et le chemin critique • Elaborer les variantes de « business model » avec les investisseurs potentiels
Comité de Direction de l'ASR (CoDir) ⁴	• Représente les municipalités et se compose de 9 membres, municipaux en fonction	• Veiller à l'exécution des buts de l'association • Exécuter les contrats de droit administratif • Assurer la coordination avec les autorités cantonales dans ses domaines de compétence • Transmettre les informations appropriées aux collectivités publiques en lien avec les contrats de droit administratif conclus et en vigueur
Commission Consultative de la Maison de la Sécurité Publique Riviera (CCMSPR)	• Délégation élargie du Conseil Intercommunal	• Suivre l'évolution du projet • Consulter les dossiers, puis émettre des vœux
Conseil Intercommunal (CI) ⁵	• Représente les municipalités et les conseils communaux des communes membres	• Elire le CoDir et son président • Voter des préavis, notamment celui sur le budget et celui sur les comptes • Autoriser les emprunts • Autoriser la conclusion de contrats de droit administratif
Commission de Gestion	• Organe du Conseil Intercommunal	• Examiner les préavis, notamment celui sur le budget et celui sur les comptes • Surveiller la gestion du projet et l'allocation de ressources humaines et financières

⁴ Cf. Association de Communes Sécurité Riviera – Statuts – Etat après modification du 25 Novembre 2010, Art. 19 à 28

⁵ Association de Communes Sécurité Riviera – Statuts – Etat après modification du 25 Novembre 2010, Art. 10 à 18



Commission Technique (à créer)	• Représente les Services touchés – ASR, Ministère public, Police cantonale et ECA	• Elaborer le programme architectural sur la base des besoins • Développer les synergies, définir les flux et les niveaux de sécurité / sûreté • Accompagner les changements organisationnels et opérationnels
--------------------------------	--	--

Tableau 1. Organes de gouvernance du projet MSPR

On peut constater que l'approche a été participative dès le départ et a impliqué régulièrement les décideurs politiques des communes concernées, ainsi que les services touchés, les partenaires au niveau du Canton, ainsi que les autorités compétentes au niveau cantonal.

2.1.3 Historique

Comme déjà mentionné, le projet initial (cf. Figure 1. Planning initial du projet) prévoyait une sortie rapide des locaux actuels de Clarens et un transfert dans des locaux provisoires à l'ancien Hôpital de Montreux, la nécessité de libérer les locaux s'est vite avérée moins urgente que prévu, entre autres à cause de la pandémie.

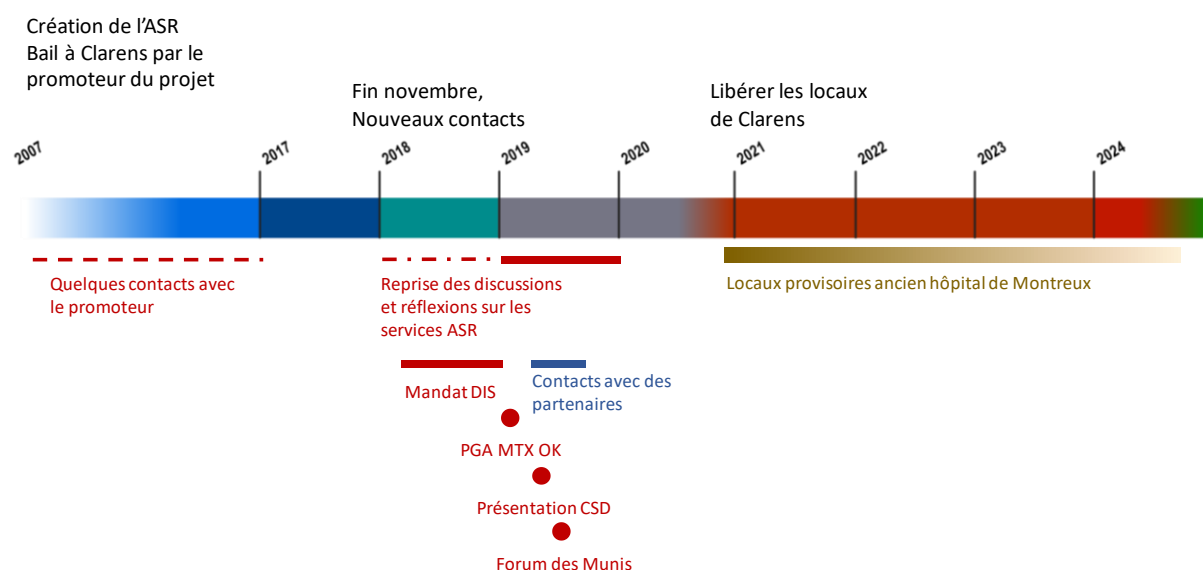


Figure 1. Planning initial du projet

Le projet a ainsi pu se développer dans une urgence moins grande, mais la recherche et l'évaluation de parcelles adéquates avec un préavis favorable des communes concernées (cf. 2.1.4) s'est révélée plus complexe que prévu, ce qui a allongé les temps du projet. Lorsque, après différents essais, une parcelle intéressante a pu être identifiée sur le site 'En Saussaz' et qu'une étude de faisabilité complète a été effectuée, un autre événement externe est venu perturber le développement du projet : le refus en votation populaire de l'écoquartier 'Grands Prés' sis sur une parcelle voisine, ce qui a considérablement réduit les ambitions autour de cette solution.

Le résultat, comme indiqué par la chronologie jointe (cf. Tableau 2. Chronologie du projet MSPR (2017-2025)) est que, à l'heure actuelle, plus de 7 ans après le démarrage du projet,



pourtant d'utilité publique bien reconnue, trois possibles solutions sont encore ouvertes, avec des études préliminaires de faisabilité au moins partiellement effectuées pour chacune d'entre elles. Les solutions retenues sont à Montreux / Chailly (sites dits « En Saussaz » et « Foges ») et à Blonay-St-Légier (site dit « Pré-au-Blanc »).

Année	Date	Projet MSPR	Influences Externes
2017	19 décembre	Premier entretien avec le propriétaire de la parcelle de Clarens	
2018	27 août	Présentation au CODIR d'un rapport V01 sur le déploiement du SDIS	
2019	21 février	Présentation au CODIR d'un rapport V02 sur le déploiement du SDIS	
	23 mai	Forum des Municipalités	
	Juin	Prises de position (favorables) des communes au projet : les avis sont partagés entre une centralisation sur le site de Clarens et la recherche d'un autre site	
	26 septembre	Présentation au Conseil intercommunal	
2020	31 janvier	Proposition d'un mandat d'accompagnement pour un <i>transfert provisoire</i> des locaux de Clarens à ceux de l'Hôpital de Montreux	
			Migros Vaud écarte le développement de la parcelle 'Pré-au-Blanc'
	2 juillet	Présentation interne sur les parcelles et les enjeux par le bureau Repetti	Période des restrictions COVID
	20 novembre	Présentation de l'état de situation à la Municipalité de Montreux	
2021	10 juin	Communiqué de presse	
	2 septembre	Démarrage Etude de faisabilité En Saussaz	
2022	13 janvier	Présentation au CODIR par les bureaux Repetti, Enoki et Transitec, sur la parcelle En Saussaz	
	11 février	Présentation des dossiers ASR à une délégation des Députés de la région au Grand-Conseil	
	24 juin	Conclusion de l'étude de faisabilité pour le site En Saussaz	
	28 septembre	Communiqué de presse sur la MSPR	
	30 novembre	Démarche participative par rapport au site « En Saussaz », émergence claire d'oppositions de nature 'protection de l'environnement + riverains' au projet	
2023	février		Le promoteur du terrain 'Pré-au-Blanc' revient vers l'ASR et communique que Migros Vaud, propriétaire de la parcelle, est ouvert à rediscuter d'un projet



			de développement qui inclut l'ASR
	28 mars	Présentation au Conseiller d'Etat en charge et à une délégation des chefs de service concernés	
	18 Juin		Ecoquartier 'Grands Prés' (proche de « En Saussaz ») refusé en votation populaire (... refroidissement par rapport au site En Saussaz...)
	21 septembre	Vote par le CI du préavis 04/2023 (CHF 952'000.-) pour PA et concours d'architecture En Saussaz	
	22 septembre	Présentation des dossiers en cours (dont la MSPR) à la Conférence des Syndics	
2024	25 janvier	Création d'une commission consultative sur la Maison de la Sécurité Publique	
2025	29 janvier	Présentation à la conférence des syndicats donnant les 3 sites restants « En Saussaz », « Aux Foges » et « Pré-au-Blanc ». Les trois options semblent faisables et « Pré-au-Blanc » semble offrir plus d'avantages.	
	13 février	Discussion du projet suite à la réactualisation du rapport TC sur l'ASR de 2019. Il est recommandé de concentrer les efforts sur une seule variante, celle de « Pré-au-Blanc »	
	15 mai	Présentation du rapport sur la pertinence opérationnelle du site de « Pré-au-Blanc » qui semble recevoir un accueil favorable	

Tableau 2. Chronologie du projet MSPR (2017-2025)

2.1.4 Sites considérés

Dans le cadre du projet MSPR, plusieurs sites constructibles de la région ont été évalués qui pouvaient convenir, même si une majorité d'entre eux n'est plus d'actualité (cf. Tableau 3. Sites considérés dans la recherche du site de la future MSPR).

Nom du site	Commune	D'actualité	Raison de l'élimination
Ancien Hôpital de Montreux	Montreux	Non	- Note : Était prévu comme site de repli temporaire de l'ASR en cas de développement rapide par le promoteur en attendant d'identifier un site plus permanent - Lenteur dans l'obtention du permis de construire de la part du promoteur et extensions du bail obtenues par l'ASR ont rendu cette étape superflue



En Ferreyre	Blonay-St-Légier	Non	• Terrain privé, concurrent de Migros Vaud, pas disponible
Gilamont	Blonay-St-Légier	Non	• Très mauvaise situation, qui aurait nécessité de nombreux aménagements
La Faraz	La Tour-de-Peilz	Non	• Non entrée en matière de la commune
Parc de l'Europe	La Tour-de-Peilz / Montreux	Non	• Contraintes liées aux dangers naturels (ruisseau qui la traverse) et à la proximité de la ligne ferroviaire
Site actuel (Clarens, rue du Lac)	Montreux (Clarens)	Non	• ASR 'casé' dans projet immobilier privé • Capacités opérationnelles du site pas optimales (espaces au sous-sol, colonnes dans garages) • Site partiellement inondable
Aux Grands-Prés	Montreux (Clarens)	Non	• Réticence de la commune (autre destination) • Projet d'écoquartier refusé en votation populaire (2023)
En Saussaz (En Chautemay)	Montreux (Chailly)	Oui	• -
Foges	Montreux (Chailly)	Oui	• -
Pré-au-Blanc	Blonay-St-Légier	Oui	• -

Tableau 3. Sites considérés dans la recherche du site de la future MSPR

Ainsi, à l'heure actuelle, seuls trois sites permettraient concrètement d'accueillir le programme MSPR et sont considérés comme faisables : « En Saussaz », « Foges » et « Pré-au-Blanc ».

2.2 Situation au 25.08.2025

2.2.1 Situation de l'ASR dans ses locaux actuels

L'ASR a récemment bénéficié d'une extension de son bail à loyer dans les locaux actuels pour une durée de 5 ans, ce qui lui garantit un toit jusqu'en 2030.

Il est supposé qu'en cas de nécessité, l'ASR puisse obtenir une extension de son contrat pour quelques années, vraisemblablement jusqu'à 3-4, mais qu'elle n'arrivera pas à avoir une extension complète dans la mesure où le propriétaire actuel souhaite développer la parcelle.

Dans ces conditions, l'ASR devra donc pouvoir se relocaliser à l'horizon 2033-34 au plus tard ou courir le risque de devoir chercher et adapter des locaux provisoires.



2.2.2 Sites candidats à accueillir le futur siège de l'ASR

A ce jour, trois sites restent candidats pour l'accueil de la MSPR, à savoir « En Saussaz », « Foges » et « Pré-au-Blanc ». Ces sites ont déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité complète sur les plans de l'urbanisme, de la mobilité, de la pertinence opérationnelle et de la durabilité, à l'exception du site des « Foges » pour lequel l'analyse des questions de mobilité n'est pas au même niveau de détail que les autres.

Il est important de souligner que les trois sites, dans toutes les variantes de développement urbanistique considérées, peuvent abriter l'ensemble des services de sécurité couverts par l'ASR, ainsi que les partenaires-clé, - p.ex. Ministère public -, et ce avec une réserve de 20% qui permet de tenir compte d'une croissance future des besoins d'espace de chacun de ces services.

Les bénéfices et les risques de chaque site ont été comparés en détail et la situation des différents sites peut être résumée par le tableau synthétique ci-dessous.

Critère	En Saussaz	Foges	Pré-au-Blanc
<i>Potentiel d'optimisation opérationnelle pour l'ASR</i>	Faible à Moyen	Faible à Moyen	Important, voire Maximum
<i>Propriété</i>	Publique (communale)	Publique (communale)	Privée (Migros Vaud)
<i>Etude de faisabilité</i>	Complète	Presque complète ⁶ ,	Complète
<i>Risque d'opposition</i>	Fort (proximité des 'Grands-Prés')	Faible à Moyen	Inconnu, mais présumé moyen ⁷
<i>Impact sur le trafic local (très chargé à certaines heures)</i>	Limité	Limité	Limité, mais peut devenir important ⁸

Tableau 4. Sites candidats pour l'accueil de la MSPR

Le site de « Pré-au-Blanc » a certainement le profil le plus intéressant au niveau opérationnel, n'a pas le potentiel des plus grandes oppositions, même si la négociation du projet avec la propriété et le Canton est la plus délicate.

Si la négociation devait conduire à un blocage, le site des « Foges » a probablement la meilleure faisabilité au vu du peu d'oppositions au projet qui peuvent en allonger le temps de

⁶ Il manque en effet une étude de mobilité complète qui offre également au moins une proposition de solution à la disparition du P+R grandes manifestations... Une étude de mobilité par la Commune de Montreux existe certes, mais un complément serait nécessaire

⁷ Raisons :

- Les oppositions connues font référence à un projet de centre commercial passé (1997)
- La parcelle est certes encore verte, mais n'a pas d'arbres, n'est pas un vrai poumon vert et le fait d'être entourée par des route en limite l'utilisation agricole, au vu d'un potentiel accru de contamination par des microparticules provenant de l'abrasion des pneus ([OSAV-Substances provenant de l'abrasion des pneus dans les produits agricoles, 5 mai 2025.](#))

Même si un potentiel d'opposition plus important peut apparaître si le Canton laisse changer le plan d'affectation original en admettant une utilisation tertiaire / commerciale au lieu de la zone artisanale / industrielle avec un minimum de tertiaire A, de support, actuellement admis

⁸ En particulier, si le Canton permet un changement d'affectation qui admet la création d'un centre commercial, là où, à l'origine, il ne le permettait pas.



réalisation (recours, saisie du Tribunal Fédéral, etc.), mais l'optimisation opérationnelle de l'ASR qu'il permet n'est de loin pas optimale.

Ces considérations justifient de se concentrer rapidement sur la variante « Pré-au-Blanc », car ne pas le faire peut potentiellement mettre l'ASR dans la situation délicate de devoir trouver des locaux temporaires⁹ quelque part, de devoir les restructurer à grands frais et ainsi de devoir gérer un projet beaucoup plus long, complexe et coûteux.

2.2.3 Nature et force présumée des oppositions au projet, selon les sites

Il est en effet primordial de développer un peu la question des oppositions au projet sur les différents sites qui ont la capacité de le retarder de manière significative voire de le bloquer. La situation peut être résumée ainsi :

- « En Saussaz » se situe sur une parcelle très verte, proche du site qui devait / pourrait héberger l'écoquartier des « Grands-Prés ». Ce projet a été refusé par référendum en 2023 par une majorité très nette (> 70%) qui voulait garder 'le poumon vert' du secteur. Les investisseurs n'ont pas jeté l'éponge pour autant et l'un d'entre eux a récemment (Mai 2025) proposé un nouveau projet, moins dense... Ce qui pourrait conduire à une nouvelle mobilisation des oppositions et, par extension, de les conduire à se mobiliser contre un projet 'adjoint' comme celui de « En Saussaz ».
- « Pré-au-Blanc » est une parcelle actuellement agricole, propriété du groupe Migros, faisant partie intégrante de la SRGZA et destinée à un développement industriel avec un minimum de tertiaire A (support, administration). Cette parcelle avait déjà été objet d'un projet de développement en 1997 (PPA « Au Pré Blanc »¹⁰, cf. [MPaB 2024]) qui n'a jamais pu se réaliser au vu des oppositions des riverains. Ainsi, malgré le passage des années, un autre développement similaire pourrait connaître le même sort. Il reste à voir si la nature du nouveau projet, plus industrielle / artisanale / administrative et moins commerciale, donc moins génératrice de trafic additionnel sur un réseau déjà saturé aux heures de pointe, en suscite moins.
- « Aux Foges » est déjà une parcelle utilisée, pour le parking P+R de Chailly / Montreux, ce qui annule les questions de protection de la nature. Le lieu se situe entre l'autoroute et d'autres bâtiments du type industriel / tertiaire, ce qui devrait aussi conduire à peu d'oppositions. Cette dimension est ainsi vraisemblablement moins importante dans le cas où cette variante devait être préconisée.

2.2.4 Eléments de négociation avec les propriétaires des parcelles

Un autre axe à approfondir est celui des négociations avec les propriétaires des parcelles, entités publiques pour « En Saussaz » et « Foges », privé (Migros Vaud) pour « Pré-au-Blanc ». Une négociation qui n'aboutit pas pourrait en effet sonner le glas d'une variante donnée du projet. Ainsi :

- Le choix du site « En Saussaz » n'implique aucune négociation particulière avec le propriétaire (Commune de Montreux)

⁹ Cette option a le défaut d'être excessivement chère. En effet, lors de l'étude de la première variante du projet MSPR, l'ASR aurait dû se déplacer dans les locaux de l'ancien Hôpital de Montreux. Ce déménagement aurait requis des travaux de restructuration / adaptation des locaux de l'ordre de 1-1.5 m CHF.

¹⁰ Cf. présentation, Migros Pré-au-Blanc Variantes, 10.10.24



- Le choix du site « Foges » implique la recherche d'une solution de remplacement pour le parking P+R pour les grands événements (« Montreux Jazz », etc.) qui occupe actuellement le site. À ce jour, aucune solution concrète n'a été proposée/trouvée par les communes membres. Une étude de mobilité, qui actuellement manque pour cette variante, pourrait contribuer à identifier des solutions à cette question, ce qui réduirait à néant les questions de faisabilité résiduelles de l'actuel propriétaire.
- Le choix du site « Pré-au-Blanc » implique une discussion délicate avec Migros Vaud, propriétaire de la parcelle qui a dû affronter les oppositions à son projet de centre commercial en 1997, mais qui a tout de même reçu un permis de construire 19 ans après sa demande. Entre temps, les plans de Migros avaient changé et le plan d'affectation du Canton également, qui prévoient faire du site un « site artisanal / industriel » avec une petite composante de « services », à entendre comme services de support et pas comme centre commercial. Or,
 - Migros Vaud souhaite au moins 1000 m2 pour y développer un magasin (qui générerait un supplément de trafic important dans une zone chroniquement saturée aux heures de pointe) ;
 - Migros Vaud, comprenant l'intérêt de la parcelle, ne souhaite pas la vendre, même en partie, même si elle laisse entendre que si cela devenait bloquant pour le projet, elle pourrait négocier

La situation est ultérieurement compliquée par un promoteur très pressé de développer la parcelle. Dès lors la question clé pour la suite de cette variante de projet n'est pas de nature technique ou politique, mais de nature plutôt économique et peut se résumer à :

- Quelle négociation mener avec Migros Vaud pour avoir un déroulement du projet dans des temps rapides ?
- Y-aurait-il un moyen de trouver un compromis avec Migros Vaud, par exemple :
 - Autour d'une surface importante (1'000 m2 ou plus) réservée pour elle dans le cadre du développement, mais à développer autrement qu'avec un seul magasin d'alimentation (p.ex. 'Migrolino' de petite taille combiné avec un Fitness activFitness, une pharmacie medbase et même un dentiste 'zahnarztzentrum.ch' qui serait une première en Suisse romande), avec une option de revoir l'affectation à plus long terme (30 ans).... Une telle solution n'induirait pas une surcharge notable du trafic, mais permettrait des services de support aux employés des différentes ZI locales.
- Ou :
 - Autour d'un « échange » « Pré-au-Blanc » - « Foges », qui pourrait se baser sur une offre à Migros de pouvoir développer un magasin important, 1'000 m2, aux « Foges », avec parking annexe, qui servirait de P+R lors des grandes manifestations, contre l'acceptation par Migros Vaud des restrictions sur la parcelle « Pré-au-Blanc » et un rachat de droit de superficie ou



terrain par l'ASR / les investisseurs qui seront propriétaires de la MSPR de la partie de « Pré-au-Blanc »

2.3 Perspectives

2.3.1 Vision ASR 2035

La vision « ASR 2035 » permet de projeter l'ASR à un temps où les travaux de construction de la MSPR seront terminés et le nouveau déploiement des moyens de sécurité publique dans le secteur sera effectif.

Elle repose sur le principe d'optimisation du dispositif régional de sécurité publique centré autour d'une MSPR construite sur le site « Pré-au-Blanc », sise au centre de l'agglomération Rivelac et disposant d'un accès optimal au réseau autoroutier et routier du secteur.

L'optimisation du dispositif régional de sécurité publique repose sur deux grands principes, à savoir le regroupement d'éléments ne devant pas fournir une prestation continue à l'ensemble de la population, - Services généraux de l'ASR, Ministère Public et poste de Police régional, Protection civile -, ou d'éléments bénéficiant de la proximité de l'autoroute, - moyens de secours routiers ou de combat contre la pollution du SDIS Riviera -, et le maintien d'une forte présence de moyens devant fournir une prestation continue à l'ensemble de la population, - Police de proximité et moyens de lutte contre les incendies, les éléments naturels et les sauvetages simples du SDIS -, dans les deux villes-centre de Vevey et Montreux.

L'optimisation ainsi articulée avec une MSPR à « Pré-au-Blanc » permet une forte optimisation des locaux actuellement occupés par le SDIS sur l'Ouest du secteur, - réaffectation des casernes de Saint-Légier et de Jongny et forte réduction des moyens sur Vevey permettant une restitution totale / partielle de locaux aux communes concernées -, et une meilleure utilisation des locaux SDIS à Montreux, - moindre occupation par le SDIS, donc potentiel accueil de la Police de proximité et des ambulances, voire d'autres services communaux (voir Figure 2 Dispositif régional de sécurité dans la variante "Pré-au-Blanc").

3.3 VARIANTE « LE PRÉ BLANC »

- ◆ MSPR à Blonay – Saint-Légier
- Poste de Cdmt régional à La Tour-de-Peilz
- Postes de police à Vevey et Montreux
- Bureaux de police à la Tour-de-Peilz, à Blonay – Saint-Légier et Chardonne ou Jongny
- ▲ Casernes SDIS à Montreux et Vevey (à calibrer)



Figure 2 Dispositif régional de sécurité dans la variante "Pré-au-Blanc"

En revanche, avec une MSPR « aux Foges » (ou à « En Saussaz » qui est très proche, donc très similaire), l'optimisation du dispositif sera moins bonne. En effet, la MSPR plus à l'Est permettra certes un plus grand délestage des locaux SDIS à Montreux, mais pas vraiment sur l'Ouest du secteur, - impossibilité de fermer les deux sites de SDIS de Saint-Légier et Jongny et moindre optimisation du site de Vevey. Ainsi donc, le potentiel d'accueil d'autres services sur le site SDIS de Vevey sera moindre (voir Figure 3. Dispositif régional de sécurité dans la variante "Aux Foges").

3.2 VARIANTE « AUX FOGES »

- ◆ MSPR à Montreux, P+R de Chailly
- Poste de Cdmt régional à La Tour-de-Peilz
- Postes de police à Vevey et Montreux (à calibrer)
- Bureaux de police à la Tour-de-Peilz, à Blonay – Saint-Légier et Chardonne ou Jongny
- ▲ Casernes SDIS à Vevey, Blonay – Saint-Légier et Montreux (à calibrer)



Figure 3. Dispositif régional de sécurité dans la variante "Aux Foges"



2.3.2 Détail des isochrones de la variante de projet « Pré-au-Blanc »

A l'aide d'analyses isochroniques détaillées, nous pouvons non seulement confirmer la pertinence opérationnelle du site de « Pré-au-Blanc », mais également en illustrer les avantages. Notre analyse du site de Pré-au-Blanc se base ainsi sur quatre isochrones, typiques pour le service de défense incendie et secours (la nature et la signification des isochrones sont détaillées dans l'appendice):

- Trois isochrones de 10', 15' resp. 20' en camion qui correspondent à des temps d'intervention de 18' (standard de sécurité en milieu urbain), 23' (standard de sécurité en milieu extra-urbain) et 28' minutes (renfort). Elles permettent de mesurer l'étendue de la couverture offerte par le site.
- Un isochrone de 5' en voiture qui correspond au périmètre de mobilisation d'un site. Il permet de mesurer combien de ressources sont disponibles (la journée ou la nuit), combien peuvent intervenir et, en définitive, si elles sont en nombre suffisant.

2.3.2.1 Synthèse et avantages attendus

Une optimisation du dispositif régional de sécurité centré autour d'une MSPR à « Pré-au-Blanc » permet :

- De rationaliser de manière importante les ressources DIS du secteur Riviera et par extension les autres ressources de sécurité publique du secteur par :
 - La centralisation sur un seul site, proche de l'autoroute de tous les moyens du SDIS Riviera liés aux missions de secours routier ou de traitement des pollutions, ainsi que des moyens 'lourds' de défense incendie et secours du site de Vevey (échelle automobile, tonne pompe, véhicules commandement, etc.).
 - La fermeture des casernes SP de Jongny et St-Légier, et la restitution des locaux actuellement occupés aux municipalités concernées
 - Une réduction très importante du site SP de Vevey qui pourra être réduit à un site plus simple, qui permette, au besoin, de mobiliser et acheminer les volontaires SP disponibles en journée, voire être complètement fermé permettant ainsi de restituer tout ou au moins une grande partie de la caserne de Vevey à la municipalité¹¹. Une partie du garage ainsi libéré pourra, le cas échéant, être utilisé par d'autres organismes 'feux bleus' (police, ambulances).
 - Une optimisation du dispositif de sécurité sur Montreux, qui garderait un site DPS plus petit que l'actuel, donc avec une libération d'une partie de la caserne actuelle, ce qui permettrait d'héberger des services de Police ou d'ambulance de manière permanente ou temporaire, par exemple lors de grandes manifestations.
- De disposer d'un centre de 'renfort de sécurité' idéalement situé pour intervenir rapidement (~20') au-delà du périmètre du SDIS Riviera vers le Haut-Lac, voire le Chablais, vers Lausanne, ainsi que vers le Nord de l'agglomération Rivelac (Châtel-St. Denis, Granges / Attalens)

¹¹ Bien entendu, la décision de maintien d'un site ou de fermeture complète du même est réservée à l'ECA / SDIS Riviera.

- De disposer d'un centre de sécurité opérationnellement optimisé par la colocation de tous les services de ce type, avec en particulier des synergies pour la colocation de la Police et du Ministère Public (non explicitées dans le présent rapport).

2.3.2.2 Analyse des isochrones

2.3.2.2.1 Synthèse

Les cartes isochrones permettent de montrer :

- Le degré de couverture optimal d'une vaste région par le site de 'Pré-au-Blanc' comprenant non seulement l'agglomération Rive-Lac, atteignable en respectant le standard de sécurité, mais également, en tant qu'organe de renfort, de la région de l'est de la Couronne lausannoise, du Lavaux, du sud du Canton de Fribourg et du Chablais jusqu'à Aigle.
- Un très bon degré de couverture d'une organisation régionale à deux bases de départ (« Pré-au-Blanc » et Montreux) disposant d'un très bon degré de 'double couverture' à 15', voire d'un excellent renfort de Montreux par 'Pré-au-Blanc' sur 15' resp. 20'

Dans le cadre de l'agglomération Rive-Lac, elles permettent de montrer:

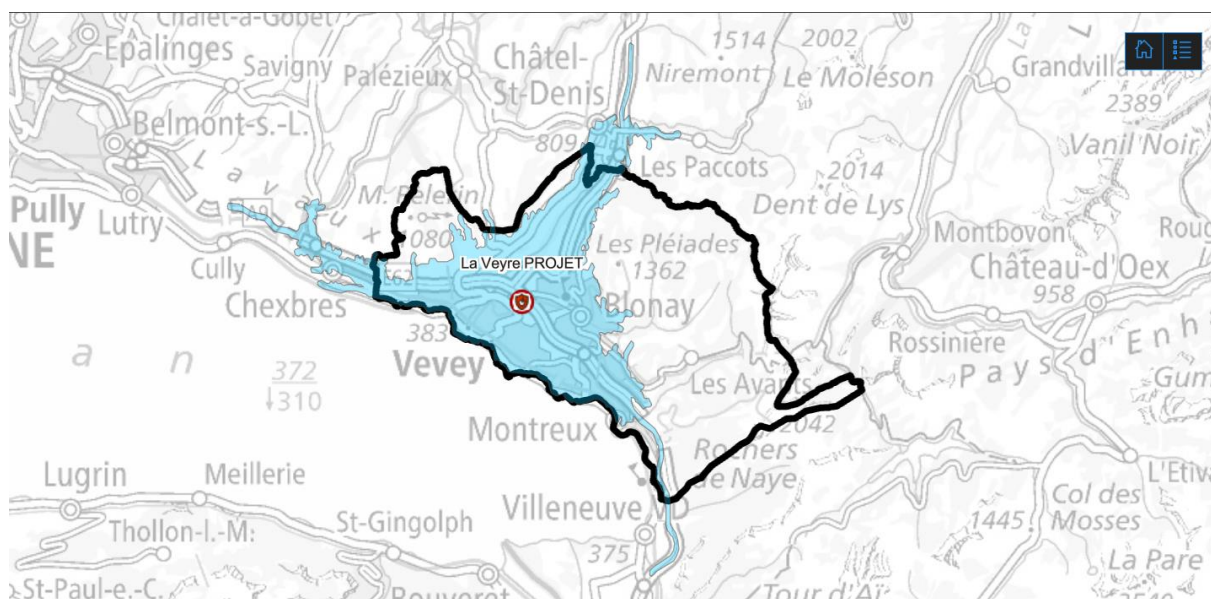
- Un très bon degré de couverture multiple sur 10' et 15' par les sites considérés

De même, ces cartes permettent de mettre en évidence certains thèmes à traiter de manière spécifique:

- En effet, par rapport à un effectif SP mobilisable en 5 minutes, si Pré-au-Blanc couvre bien Gilamont et St-Martin, il implique soit un aménagement du réseau routier actuel de manière spécifique pour faciliter la mobilisation des SP, nombreux, résidant ou travaillant au centre-ville de Vevey, en particulier aux heures de pointe, soit la possibilité de transporter des SP depuis le site actuel.

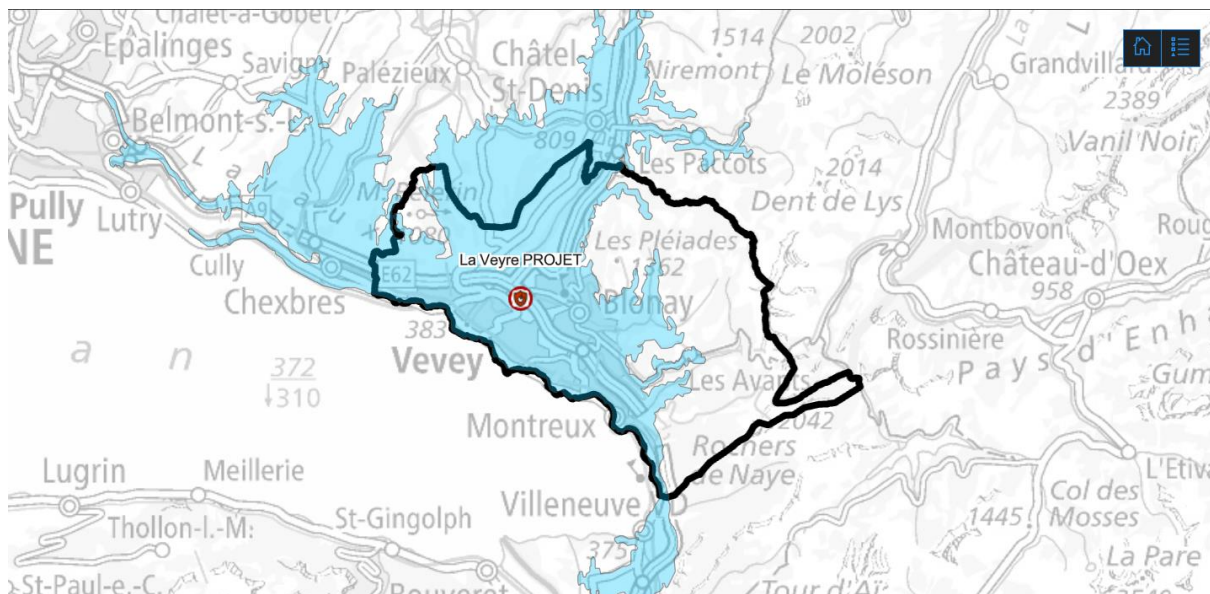
2.3.2.2.2 Couverture de la région par le site « Pré-au-Blanc »

En condition de trafic normales, avec feux prioritaires, l'isochrone de 10' minutes (en camion) permet au site de « Pré-au-Blanc » de bien couvrir toute la partie ouest de la Riviera, le nord jusqu'à Châtel-St-Denis et l'est jusqu'à Clarens.

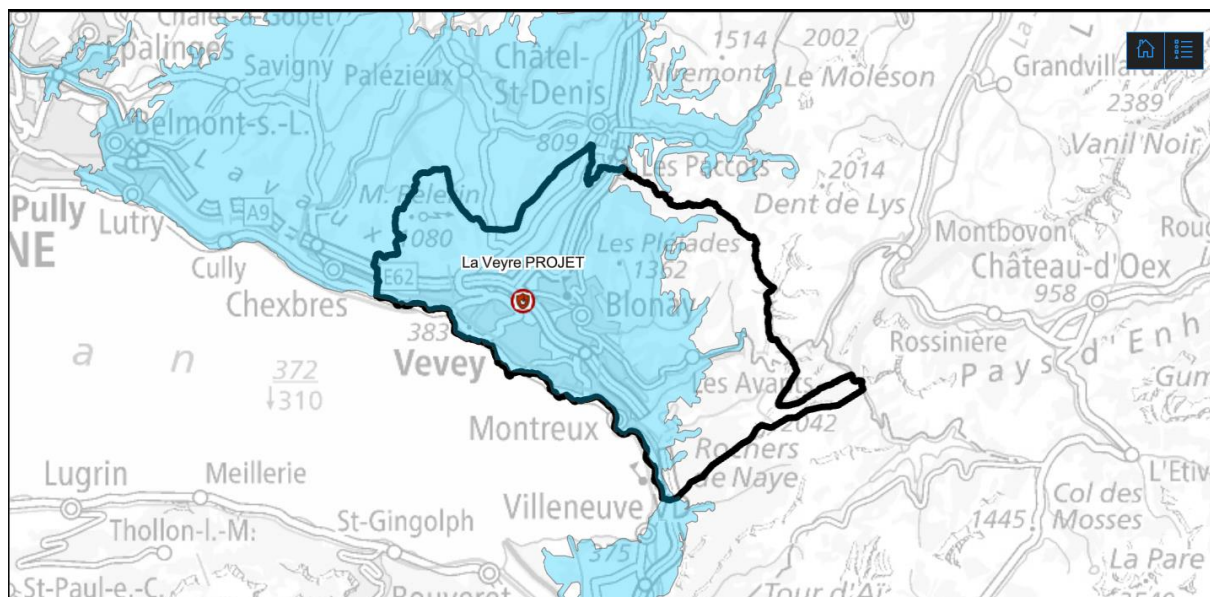




15 minutes permettent de couvrir toute la Riviera, y compris Les-Avants, ainsi que le Cœur de Lavaux, la région d'Attalens et le Haut-Lac.



Alors que 20 minutes, en renfort, permettent d'arriver à l'agglomération lausannoise, au Chablais et à la Gruyère.



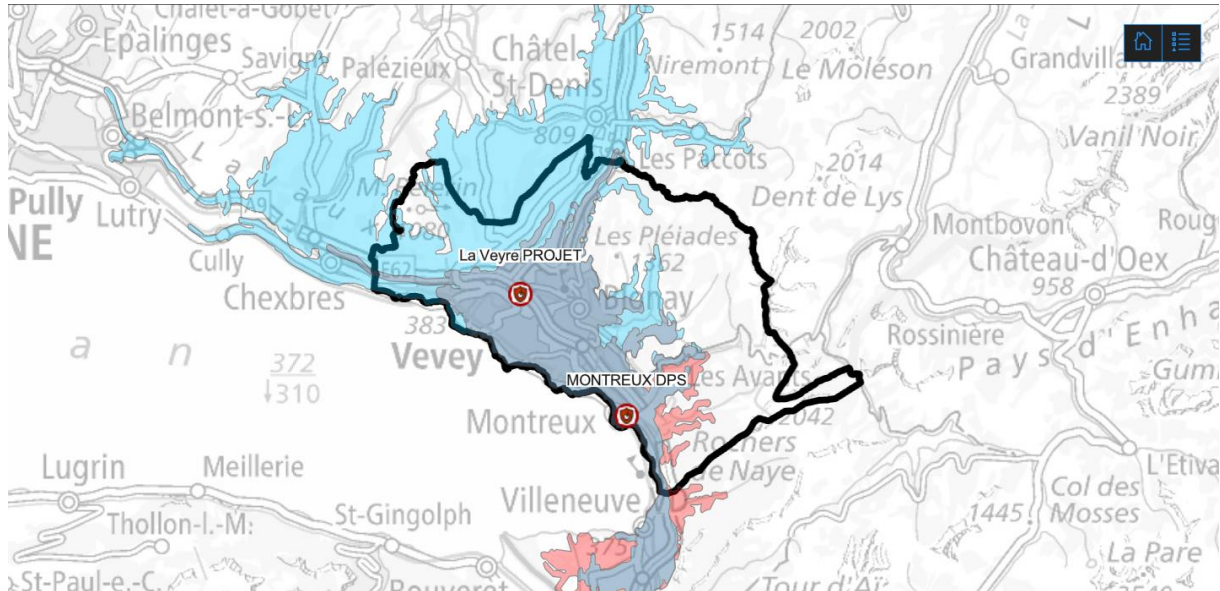
Ce site permet donc une couverture optimale de l'Est vaudois, à l'exception du Pays-d'Enhaut et du sud du canton de Fribourg, même si des zones de montagne existent dans le secteur du SDIS Riviera qui ne peuvent être atteintes par le site « Pré-au-Blanc » en un temps inférieur aux 30 minutes, - ce qui correspondrait à un isochrone de 22 minutes -, et qui nécessitent, selon les prochaines PPI¹² 2026, des mesures compensatoires.

¹² PPI – Prescriptions de Protection Incendie

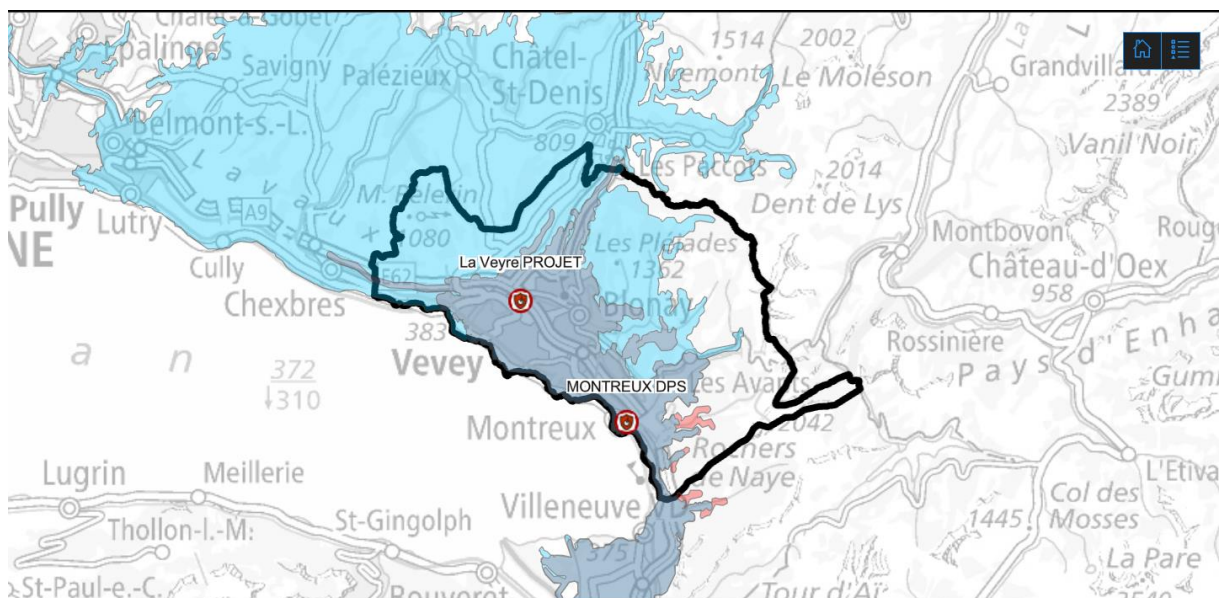


2.3.2.2.3 Couverture de la Riviera par les deux sites 'Pré-au-Blanc' et Montreux

En condition de trafic normales, par camion, l'isochrone des 15 minutes montre un niveau élevé de double couverture avec Montreux pouvant couvrir davantage dans la zone de montagne (Les Avants, Caux) et le Haut-Lac, alors que 'Pré-au-Blanc' couvre le cœur de Lavaux et la zone de Châtel-st-Denis.



Dans les mêmes conditions, l'isochrone de 20 minutes à partir de 'Pré-au-Blanc', donc une utilisation en renfort de ce site, recouvre l'isochrone de 15 minutes au départ de Montreux. Ainsi « Pré-au-Blanc », où les ressources DIS seront concentrées, est un bon site de renfort pour un 1^{er} départ de Montreux.

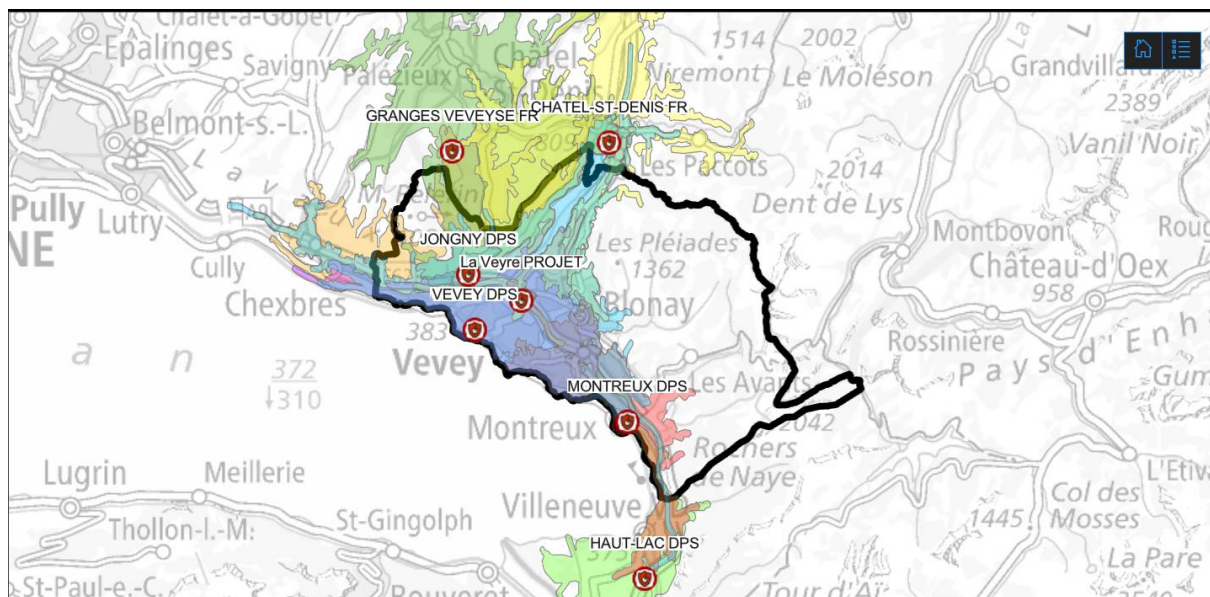


Dans cette même constellation, la zone de couverture par des véhicules plus légers, - voiture ou camionnette -, représentant Police et ambulances, a déjà été établie comme bonne dans le cadre du rapport concernant les urgences préhospitalières de Mai 2025.

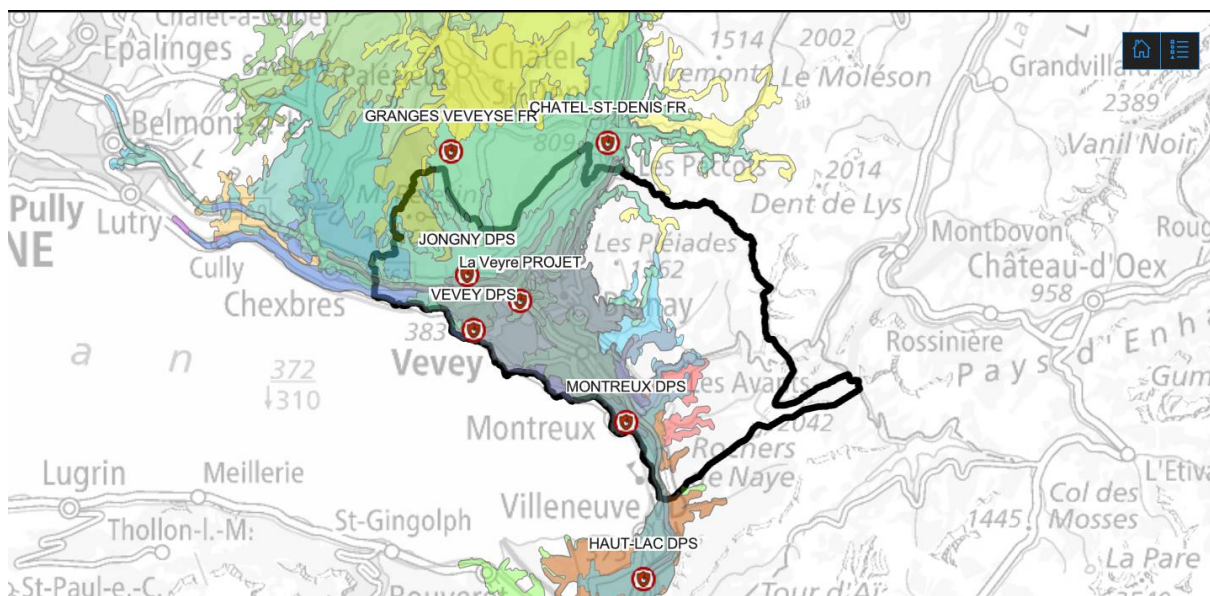


2.3.2.2.4 Couverture du territoire Rive-Lac par tous les OI

Le territoire de l'agglomération Rive-Lac montre un degré élevé de 'double couverture' par les OI actuels (Granges Veveyse FR, Châtel-St-Denis FR, Jogny, Vevey, « Pré-au-Blanc », Montreux et Haut-Lac) déjà avec un isochrone de 10 minutes.



Cette double couverture prend encore plus d'importance avec un isochrone de 15 minutes avec notamment l'isochrone de « Pré-au-Blanc » qui recouvre les autres sur une zone importante, montrant ainsi une fois de plus le potentiel d'optimisation lié à ce site.

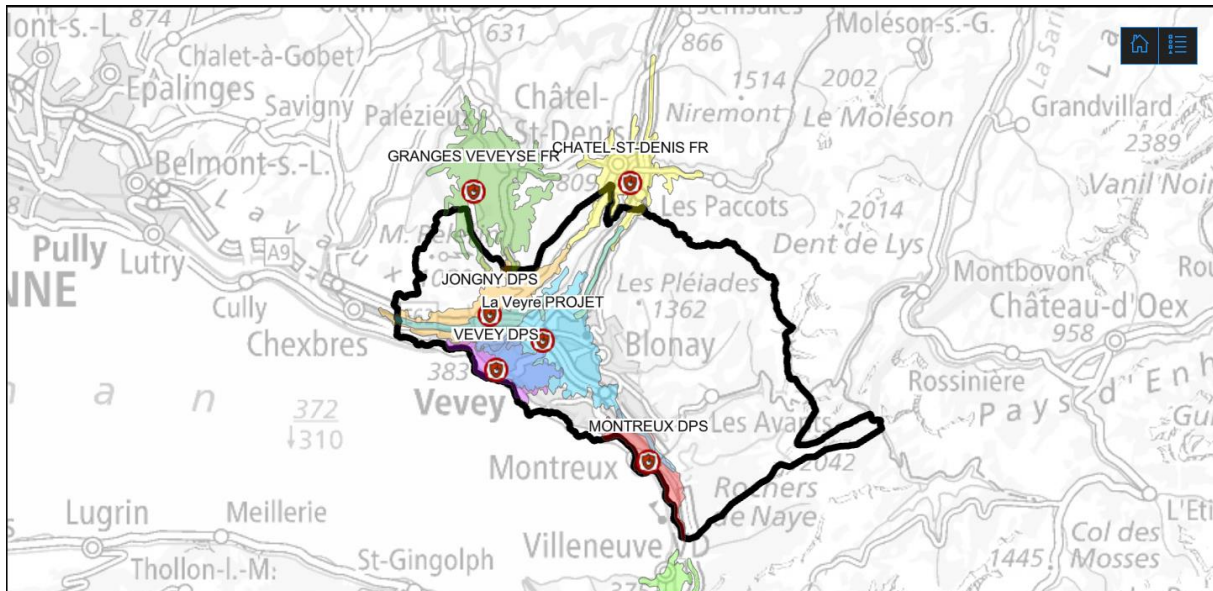




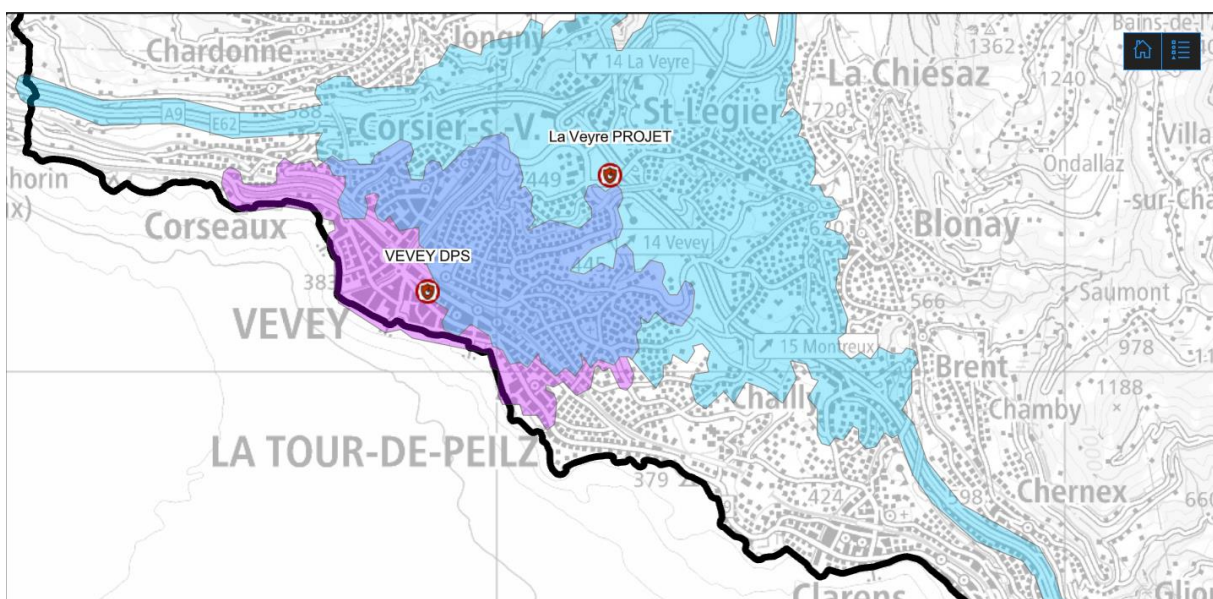
2.3.2.2.5 Capacité de mobilisation des ressources SDIS

La capacité de mobilisation des ressources SDIS se base sur la possibilité de rejoindre les casernes d'appartenance en 5 minutes, donc, au maximum, en 5 minutes de voiture, par trafic dense, de jour aux heures de pointe, lorsque les effectifs mobilisables sont les plus faibles.

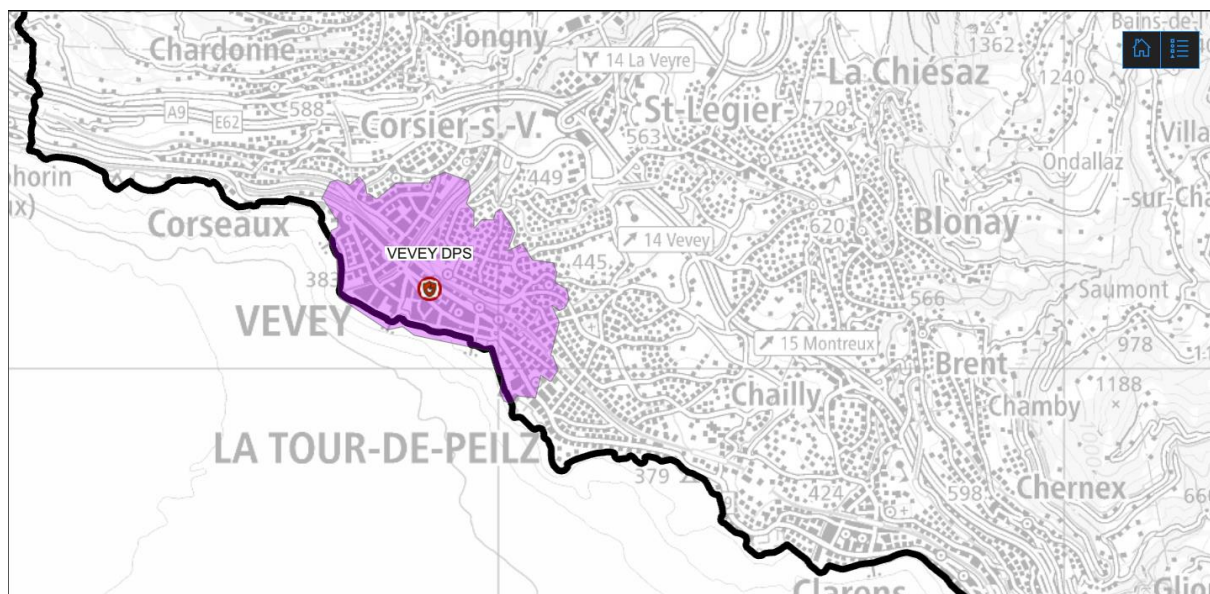
L'analyse correspondant à cet isochrone de 5 minutes montre une bonne possibilité de rejoindre les casernes d'appartenance hormis pour les personnes qui travailleraient / se trouveraient dans la zone La-Tour-de-Peilz / Chailly.



Les sites de Vevey et 'Pré-au-Blanc' méritent une attention particulière dans ce cas : Pré-au-Blanc est bien accessible par les quartiers de Gilamont et Saint-Martin, mais pas par les rives du lac et par le centre-ville, très proches du site actuel du DPS Vevey. Une fermeture complète de ce site sans mesures compensatoires de transport ou de mobilité laisserait un découvert au niveau de ressources, - nombreuses -, potentiellement disponibles et mobilisables en journée.



Cet effet est encore exacerbé si ces ressources utilisent la 'mobilité douce' pour se rendre en caserne, comme le montre un isochrone de 5 minutes à vélo autour du site DPS de Vevey.



2.3.3 Réalisation du projet

Compte tenu des contraintes opérationnelles, - l'ASR devra quitter ses locaux actuels à l'horizon 2033-34 -, des délais techniques de réalisation d'un tel projet, même si d'utilité publique, et du calendrier politique, - élections communales et cantonales très proches en 2026, resp. 2027 -, les temps sont courts et le potentiel de rajouter quelques années à l'exécution du projet suite à des changements de décideurs est important, comme le montre la planification macro ci-dessous.

Année	Dates	Phase du Projet ¹³	Activités critiques	Calendrier politique	Notes
2017 – 2025		1. Définition du besoin et mandat politique			Pour le projet « En Saussaz », un premier pas dans la phase 3 avec le vote d'un préavis pour PA et concours
		2. Planification et intégration au droit de l'aménagement du territoire	- Négociation avec propriétaires des parcelles (Migros Vaud, Commune de Montreux) - Annulation du préavis pour la Saussaz et		

¹³ Phases générales d'un projet de construction d'utilité publique dans le canton de Vaud



			réattribution du montant libéré à disposition du site choisi en définitive		
			• Création d'une « société à finalité spécifique », (ci-après « SFS ») pouvant porter le projet (cf. 3, ci-dessous) • Contact avec financiers du projet dans le cadre d'un PPP		
2026	8 et 29 mars			Elections communales	Probable changement de certains décideurs peut conduire à des délais suppl.
2027	28 février et 21 mars			Elections cantonales générales	
	Pâques 2027	3. Concours d'architecture / appel d'offres			
2027-2030		4. Constitution du dossier de permis de construire			
		5. Procédure cantonale (CAMAC)			
		6. Décision politique de financement (crédit de construction)			Probablement pas sous cette forme, si PPP
2031-2033		7. Réalisation et suivi			
2034		8. Emménagement / inauguration MSPR			

Tableau 5. Planification de haut niveau du projet MSPR

En effet, des recours par des opposants en phase d'approbation du dossier peuvent conduire à des délais supplémentaires qui allongeront ultérieurement le planning du projet et pourraient le rendre plus complexe, notamment par la nécessité de la part de l'ASR de trouver de nouveaux locaux temporaires.

Ainsi, une décision de se focaliser rapidement sur une seule variante, celle de « Pré-au-Blanc », devra être prise dans les semaines à venir.





3 Montage financier

S'il est trop tôt pour avancer des chiffres autres que des estimations très préliminaires, il est possible de mettre en avant quelques principes qui vont guider la construction du dossier de financement du projet qui sera réalisé via un partenariat 'public-privé' (PPP). Ainsi :

- ASR loue et n'est pas directement propriétaire des locaux, ce qui évite la question du surendettement potentiel de certaines communes
- Les propriétaires du bâtiment seront essentiellement des investisseurs institutionnels (ECA, caisses de pensions, etc.) qui vont financer le projet et obtenir un rendement par un loyer, probablement via une société construite autour du projet (« société à finalité spécifique » ou « SFS »). Il s'agira donc :
 - D'identifier un certain nombre d'investisseurs institutionnels et de qualifier leur intérêt par rapport au concept.
 - De monter un dossier de projet à l'attention de ces investisseurs potentiels qui comprenne un certain nombre d'éléments quantitatifs (coût de construction au m³, loyer annuel au m²) qui leur permette de confirmer leur intérêt.
 - De présenter le dossier et obtenir des lettres d'intention quant à la possibilité d'obtenir leur financement.

La SFS pourrait être établie rapidement par l'ASR. Elle aura pour but de porter le projet et sera propriétaire des actifs nécessaires à sa réalisation (études, permis, etc.). Il s'agira vraisemblablement d'une Sàrl dont les parts pourront être détenues initialement par l'ASR.

La SFS sera transformée en SA et capitalisée en temps opportun par les investisseurs institutionnels intéressés à hauteur des lettres d'intention précédemment soumises. L'ASR, qui pourra rester propriétaire d'une toute petite partie de la SFS, - sa mise initiale¹⁴ -, signera un contrat de location avec la SFS et pourra même, si elle reste actionnaire, être représentée au conseil d'administration de cette dernière.

Dans un tel contexte, il s'agira également de voir dans quelle mesure la subvention que l'ECA versera pour la partie SDIS de la MSPR pourrait être devenir une participation de l'ASR au projet. L'ASR aurait dans ce cas une part plus grande de la SFS, sans que les communes s'endettent pour autant, et pourrait devoir payer un loyer un peu plus réduit.

De la même manière, il faudra préciser les relations entre les différentes instances qui gouvernent le projet MSPR (cf. 2.1.2) et la SFS.

¹⁴ Cette décision appartient à l'ASR et pourra être prise au plus tard au moment de la transformation de la Sàrl en SA et de la recapitalisation de cette dernière.



4 Conclusions

A ce jour, le concept de MSPR a bien avancé dans sa gestation et peut être réalisé de manière crédible dans l'une des trois variantes « En Saussaz », « Foges » et « Pré-au-Blanc ». Toutefois, une des variantes, « Pré-au-Blanc » est très nettement supérieure aux autres pour l'optimisation opérationnelle du dispositif régional de sécurité qu'elle permet, compensée par une négociation plus complexe avec le propriétaire actuel du terrain, la coopérative Migros Vaud.

Les délais techniques du calendrier de réalisation d'un tel projet (montage fin d'un dossier technique et financier, préavis, demandes de permis, etc.), joints à la contrainte de la fin de la présence de l'ASR dans ses locaux actuels au-delà de l'horizon 2033-34 militent pour une décision rapide, avant la fin de la législature, par les organes compétents du projet et de l'ASR en faveur de la poursuite du développement de la variante « Pré-au-Blanc ».

Ne pas le faire rapidement augmente de manière significative le risque de surcoûts du projet dus à la nécessité pour l'ASR d'identifier et transformer à grands frais, estimables à au moins 1-1.5 m CHF¹⁵, des locaux provisoires à l'horizon 2033-34.

¹⁵ Base = estimation du coût transformation des locaux de l'ancien hôpital de Montreux pour l'accueil de l'ASR, 2018-19



5 Recommandations

Au vu de ce qui précède, nous formulons les recommandations suivantes, pratiquement toutes basées sur le choix rapide de la variante de projet « Pré-au-Blanc ».

No.	Recommandation	Objectif
R1	• Choisir expressément le site de « Pré-au-Blanc » comme siège de la future MSPR et poursuivre la constitution d'un dossier de projet sur cette variante seulement. • Désigner le site des « Foges » comme une éventuelle variante de repli, de moindre potentiel et valeur, qui pourra le cas échéant être reprise si la variante « Pré-au-Blanc » s'enlise	• Concentrer les ressources dans la planification d'une seule variante du projet
R2	• Annuler le préavis existant pour la variante « En Saussaz » et entamer la procédure pour allouer les montants contenus dans le même préavis à la variante « Pré-au-Blanc »	• Attribuer les ressources déjà votées au nouveau projet de MSPR
R3	• Intensifier les contacts et poursuivre la négociation avec Migros Vaud et les autorités cantonales	• Arriver rapidement à un projet viable
R4	• Constituer la SFS qui portera le projet MSPR comme premier pas de la constitution du montage financier du projet et lui attribuer les éléments clé du projet MSPR (études, projets, permis, etc).	• Initialiser le montage financier du projet

Tableau 6. Vue synthétique des recommandations

A noter que la dernière recommandation est indépendante du choix du site et que la SFS pourra être utilisée pour porter le projet dans n'importe lequel des sites candidats.



6 Appendice - Nature et signification des isochrones

Afin de valider la pertinence opérationnelle d'un site, nous travaillons avec des **lignes isochrones**, à savoir des *lignes qui unissent des points qui peuvent être atteints en un temps donné à partir d'un endroit donné*.

Ces lignes dépendent naturellement de la vitesse moyenne à laquelle on se déplace qui est elle-même déterminée par le moyen de locomotion utilisé : marche, vélo ou véhicule. Ces derniers peuvent être de différents types, soit voiture, camion (tonne-pompe), échelle automobile ou autre.

Chaque moyen de locomotion permet d'atteindre des points différents en un temps déterminé. Pour les véhicules à moteur, les conditions de circulation déterminent également les points atteints en un laps de temps donné: une circulation normale permet d'atteindre certains points, alors que la circulation dense, typique des heures de pointe, ne permet pas d'atteindre les mêmes.

Dans le monde de la défense incendie¹⁶, avec un service basé sur des volontaires, le standard de sécurité demande que l'on puisse atteindre un lieu de sinistre en 18' après une alarme en milieu urbain et en 23' minutes en milieu extra-urbain. Ces temps sont à interpréter comme la somme de trois temps différents, soit :

- a) temps de mobilisation des SP pour arriver en caserne,
- b) temps de préparation
- c) temps de parcours jusqu'au lieu du sinistre

Le temps a) est fixé à 5 minutes, le temps b) est fixé à 3 minutes et le temps c) est fixé à 10 ou 15 minutes selon que l'intervention ait lieu en milieu urbain ou extra-urbain.

Ainsi, trois lignes isochrones sont importantes pour une base de départ :

1. Un **isochrone de 10 minutes**, en camion, avec feux-bleus, qui détermine le rayon d'intervention d'une base de départ en milieu urbain
2. Un **isochrone de 15 minutes**, en camion, avec feux-bleus, qui détermine le rayon d'intervention d'une base de départ en milieu extra-urbain
3. Un **isochrone de 5 minutes**, en voiture, en trafic ordinaire ou de pointe, qui détermine le rayon de mobilisation maximum d'une base de départ. Le rayon de mobilisation avec des véhicules plus lents, voire à pied, est inférieur.

A cela on peut ajouter un autre isochrone, plus long, de 20 minutes qui aide à représenter le périmètre qui peut être desservi par une base de départ importante en tant que renfort d'une base de départ plus locale qui interviendrait en premier.

¹⁶ Ce qui, nous le rappelons, ne correspond pas à toutes les missions remplies par l'ECA. Le secours routier, par exemple, doit répondre à d'autres critères de performance.

7 Glossaire

Nous regroupons ici tous les acronymes, abréviations ou termes techniques fréquemment utilisés dans ce document

ASR	Association de communes Sécurité Riviera
CCMSPR	Commission Consultative de la Maison de la Sécurité Publique Riviera (organe du projet MSPR)
CI	Conseil intercommunal (organe de l'ASR et accessoirement du projet MSPR)
CODIR	Comité de Direction de l'ASR (organe de l'ASR et accessoirement du projet MSPR)
CoPil	Comité de Pilotage (organe du projet MSPR)
CoStrat	Comité Stratégique (organe du projet MSPR)
DGTL (SDT)	Direction générale du territoire et du Logement (Service du développement territorial) (Etat de Vaud)
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurance
EVAM	Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants
MSPR	Maison de la sécurité publique Riviera
PA	Plan d'affectation
PPP	Partenariat Public-Privé
Rivelac	Le projet d'agglomération Riviera-Veveyse-Haut-Lac (Rivelac) comprend 14 communes vaudoises (Chardonne, Jongny, Corseaux, Vevey, Corsier-sur-Vevey, La Tour-de-Peilz, Blonay, St-Légier-La Chiésaz, Montreux, Veytaux, Villeneuve, Noville, Rennaz, Roche) et une fribourgeoise (Châtel-St-Denis).
SA	Société anonyme
Sàrl	Société à responsabilité limitée
SDIS	Service de défense incendie et secours
SDIS Riviera	SDIS couvrant la région de la Riviera
SFS	Société à finalité spécifique
SPEI	Service de la promotion économique et de l'innovation (Etat de Vaud)
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activité
TC	TC Team Consult SA
ZA	Zone d'activités / zone artisanale
ZI	Zone Industrielle